

REPUBLIQUE FRANCAISE  
COMMUNE DE SAINT-MARTIN-SUR-LAVEZON

## DÉLIBÉRATION 2026-19

**Nombres de conseillers : 11**

**Présents : 10**

**Absents : 1**

Le dix avril deux mille vingt-six (10/04/2026)

Le conseil municipal de la commune de SAINT-MARTIN-SUR-LAVEZON, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle LAVILLE, maire.

**Présents** : Ms CROUZET Denis - JAMMES Patrick - LAZZARONI Florent - ROBERT Gilles  
Mmes JEANTET LONG Sophie - LAFFONT Marie-Yvonne - LAVILLE Marie-Noëlle - MEHUKAJ Nadège - SAIMMAIME Isabelle - SARTRE Marie

**Absent(s) excusé(s)** M CHARENSOL Alain

**Absent(s)** :

**Pouvoirs** : M CHARENSOL Alain donne pouvoir à Mme LAVILLE Marie-Noëlle

**Convocation expédiée le** : 3 avril 2026

**Secrétaire de séance** : SAIMMAIME Isabelle

### **OBJET : DETERMINATION DES DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT SCOLAIRE DU LAVEZON (SITSL)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-7 et L.5211-8,  
Vu l'arrêté préfectoral portant création du Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire du Lavezon,  
Vu les statuts indiquant la clé de répartition du nombre de délégués communaux,  
Considérant qu'il convient de désigner trois délégués titulaires de la Commune auprès du Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire du Lavezon,  
Considérant les résultats de l'élection des délégués ;

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par : 11 voix pour, 0 contre et 0 abstention**

- **DESIGNE** les trois délégués titulaires suivants pour siéger au Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire du Lavezon :

- Alain CHARENSOL
- Isabelle SAIMMAIME
- Marie-Noëlle LAVILLE

Ainsi délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Ont signé au registre les membres présents

Pour extrait conforme,

Fait à Saint Martin sur Lavezon

La maire

LAVILLE Marie-Noëlle



La secrétaire,

SAIMMAIME Isabelle

